

AR Prefecture

063-216300566-20230331-2023_23-DE
Reçu le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 31 mars 2023

Nombre de
membres :

En exercice	11
Présents	10
Procurations	1
Votants	11

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 31 mars** à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline ; MM DUGNAS Sébastien, FOUGERE Gilles, FONTENETTE Alexis, GUILLY Philippe, BONNET Christian, FAURIAT Jonathan et VAISSE Bernard.

Date de la
Convocation :
20/03/2023

Absents ayant donné procuration : Mme RODRIGUEZ Sandrine

Absent :

VOTES :
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

Délibération
N°2023_23

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2023 du budget communal qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 369 881,77 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 532 915,96 €

Total du budget : 902 797,73 €

Il demande au conseil municipal de bien vouloir valider le budget proposé.

Objet :
**Vote du budget
primitif 2023 –
BP Communal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↪ Valide le budget primitif 2023 du budget communal tel qu'il est présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le 03/04/2023
et publication le 03/04/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Sébastien DUGNAS

